

yougoslaves ont plus de 800 correspondants répartis dans une centaine de pays. Aucune banque canadienne n'a de représentant qui réside en Yougoslavie.

## Contrôles des changes

Le dinar yougoslave est une monnaie non convertible assujettie à une réglementation serrée, malgré une certaine évolution vers la convertibilité au cours des dernières années. L'État fixe encore le taux de change et dévalue régulièrement le dinar par rapport à un ensemble de monnaies occidentales afin d'accroître le volume des exportations.

Le droit de négocier en monnaies étrangères est réservé aux banques internes autorisées. Pour certaines obligations internationales étayées sur des documents, les entreprises yougoslaves sont autorisées à acheter des devises avec des dinars, mais le volume de ces opérations est limité.

## Règlements concernant les importations

La Yougoslavie a un système complexe et très changeant de contrôles des importations et d'imposition de droits de douane. Toutes les importations sont classées, d'après leur priorité, en quatre catégories : importations en franchise, importations limitées par la disponibilité de devises, importations limitées par des contingents relatifs à leur volume et importations pour lesquelles il faut obtenir une licence spéciale.

Une entreprise qui veut effectuer des importations doit s'assurer au préalable que les conditions suivantes sont remplies :

- 1) Elle doit vérifier auprès de la Chambre fédérale des questions économiques si le produit en question ou un produit semblable est disponible chez des fournisseurs nationaux.
- 2) Le Comité républicain responsable des changes doit certifier que l'importation répond à des priorités de la république et que des devises fortes sont disponibles.
- 3) Le Service de comptabilité fédéral doit examiner le contrat de vente afin de s'assurer, s'il y a lieu, qu'il comprend une entente de contrepartie ou de compensation.

Le tarif douanier de la Yougoslavie utilise la Nomenclature de Bruxelles, laquelle comprend, dans une seule